

Rôle de la séance publique du 02/06/2023 à 09h00

Président : Monsieur GASPON
Assesseurs : Monsieur COIFFET et Madame GELARD
Greffière : Madame PETTON

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme MALINGUE

01) N° 2101972 RAPPORTEUR : M. COIFFET

Demandeur	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE		
Défendeur	Mme B	Angélique	AARPI VIA AVOCATS
Autres parties	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILLE-ET-VILAINE		

Requête du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports contre le jugement n° 1904790 du 19 mai 2021 rendu par le tribunal administratif de Rennes en tant qu'il a annulé le titre de perception émis le 21/11/2018 à l'encontre de Mme Angélique B et l'a déchargé de l'obligation de payer la somme de 36 464,43 euros mise à sa charge par ce titre.

02) N° 2200014 RAPPORTEUR : M. COIFFET

Demandeur	Mme R	Patricia	SCP BCJ BROSSIER CARRE JOLY
Défendeur	AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE		SELARL VALADOU JOSSELIN & ASSOCIES

Mme Patricia R demande à la cour :

1°) d'annuler le jugement n°1900287 du 10 novembre 2021 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à la condamnation de l'ARS de Bretagne à lui verser la somme de 86 499 euros en réparation du préjudice causé par la non prise en compte de son handicap, de la rupture d'égalité, de la discrimination et du harcèlement dont elle a été victime ;

2°) de condamner l'ARS de Bretagne à lui verser la somme de 86 499 euros en réparation du préjudice causé par la non prise en compte de son handicap, de la rupture d'égalité, de la discrimination et du harcèlement dont elle a été victime ;
3°) de mettre à la charge de l'Etat la somme de 3 000 euros en application des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme MALINGUE

03) N° 2200202

RAPPORTEUR : M. COIFFET

Demandeur CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE CABINET COUDRAY
TERRITORIALE D'ILLE ET VILAINE CONSEIL & CONTENTIEUX
Défendeur Mme W Fatou

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille et Vilaine demande à la cour : 1°) d'annuler le jugement n° 1902471 du 26/11/2021 du tribunal administratif de Rennes ; 2°) de rejeter les demandes présentées par Mme Fatou W devant le tribunal administratif de Rennes ; 3°) de mettre à la charge de Mme W la somme de 2 500 euros au titre des dispositions de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

04) N° 2200780

RAPPORTEUR : M. COIFFET

Demandeur M. R Alain SCP LANNUZEL MUNOS
Défendeur MINISTERE DES ARMEES

Requête de M. Alain R contre le jugement n° 1905868 du 17/01/2022 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 24/01/2019 par laquelle le ministre des armées a rejeté sa demande tendant à l'octroi d'une pension militaire d'invalidité.

05) N° 2203128

RAPPORTEUR : M. COIFFET

Demandeur M. O Amrazhan Me PHILIPPON
Défendeur PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

M. Amrazhan O demande à la Cour : 1°) d'annuler le jugement n° 2209547 rendu le 12/08/2022 par le tribunal administratif de Nantes ; 2°) d'annuler l'arrêté du 07/07/2022, pris par Monsieur le préfet de Maine-et-Loire portant transfert vers les autorités allemandes ; 3°) d'enjoindre au préfet de Maine-et-Loire de lui délivrer une attestation de demande d'asile, et ce, dans un délai de 48 heures à compter de la notification de la décision à intervenir ; ou à défaut, de procéder au réexamen de sa situation, dans un délai de 2 mois et, dans l'attente, de lui délivrer une autorisation provisoire de séjour dans un délais de 48 heures, sous astreinte de 100 euros par jour de retard. 4°) de mettre à la charge de l'État la somme de 3 000 euros à verser à son conseil conformément aux articles L.761-1 du CJA et aux dispositions de l'article 37 de la Loi n°91-647 du 10/07/1991.

06) N° 2203129

RAPPORTEUR : M. COIFFET

Demandeur Mme O Paridam Me PHILIPPON
Défendeur PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Mme Paridam O demande à la cour : 1°) d'annuler le jugement n° 2209548 du 12/08/2022 rendu par le tribunal administratif de Nantes ; 2°) d'annuler l'arrêté du 07/07/2022 pris par monsieur le préfet de Maine-et-Loire portant transfert aux autorités allemandes ; 3°) d'enjoindre au préfet de Maine-et-Loire de lui remettre une attestation de demande d'asile dans le délai de 48 heures à compter de la date de notification de la décision à intervenir ou à défaut, de réexaminer sa situation dans le délai de 2 mois et dans l'attente de lui délivrer une autorisation provisoire de séjour dans le délai de 48 heures, sous astreinte de 100 euros par jour de retard; 4°) de mettre à la charge de l'Etat la somme de 3000 euros à verser à son conseil sur le fondement des dispositions des articles L.761-1 du CJA et 37 de la loi du 10/07/1991.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme MALINGUE

07) N° 2203499

RAPPORTEUR : M. COIFFET

Demandeur Mme K Tiguidanke

Me NERAUDAU

Défendeur PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Mme Tiguidanke K demande à la cour : 1°) d'annuler le jugement n° 2211802 du 28/09/2022 rendu par le tribunal administratif de Nantes ; 2°) d'annuler l'arrêté pris par le Préfet de Maine-et-Loire en date du 26/08/2022 portant transfert vers les autorités italiennes ; 3°) d'enjoindre au Préfet de Maine-et-Loire, à titre principal, de lui remettre une attestation de demande d'asile en procédure normale et, à titre subsidiaire, de réexaminer sa situation dans les meilleurs délais ; 4°) de mettre à la charge de l'Etat, la somme de 2000 euros à verser à son conseil sur le fondement des dispositions des articles L-761-1 du CJA et 37 de la loi du 10/07/1991.

Rôle de la séance publique du 02/06/2023 à 09h45

Président : Monsieur GASPON
Assesseurs : Monsieur COIFFET et Madame GELARD
Greffière : Madame PETTON

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme MALINGUE

01) N° 2101613 RAPPORTEURE : Mme GELARD

Demandeur	SAINT LO	Me CAVELIER
Défendeur	Mme P Camilla Raymonde	LEX PUBLICA

Requête de la commune de Saint-Lo contre le jugement n° 2000031 du 15/04/2021 rendu par le tribunal administratif de Caen en tant qu'il a annulé son arrêté du 8/11/2019 par lequel il a refusé de reconnaître le caractère professionnel de la maladie de Mme Camilla P .

02) N° 2101849 RAPPORTEURE : Mme GELARD

Demandeur	M. A Eric	UZAN-KAUFFMANN
Défendeur	MINISTERE DES ARMEES	

M. Eric A demande à la cour : 1°) d'annuler le jugement n° 1905810 rendu par le tribunal administratif de Rennes le 25/05/2021 ; 2°) d'annuler la décision du ministre des armées du 30/07/2018 ; 3°) de fixer son taux d'invalidité à 30% et en conséquence dire que cette infirmité lui donne droit à une pension militaire d'invalidité et d'ordonner une nouvelle expertise afin de déterminer le taux d'invalidité de son infirmité 4°) de condamner l'Etat à verser à son conseil la somme de 2000 euros sur le fondement des dispositions de article L. 761-1 du CJA .

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme MALINGUE

03) N° 2201039 RAPPORTEURE : Mme GELARD

Demandeur	M. A Georgios	Me CABINET TROUDE
Défendeur	COMMUNE DE SAINT MALO	CABINET COUDRAY CONSEIL & CONTENTIEUX

M. Georgios A demande à la cour : 1°) d'annuler partiellement le jugement n° 1905796, 2000236,2004038 et 2100382 rendu par la tribunal administratif de Rennes en date du 7/02/2022 ; 2°) d'annuler la décision de la commune de Saint-Malo du 17/12/2020, rejetant sa demande d'annulation de la décision de licenciement disciplinaire sans indemnité ni préavis et en tant qu'elle dit que le requérant a demandé l'abrogation et non l'annulation de la décision du 4/09/2017 ; 3°) d'enjoindre la commune à sa réintégration dans ses fonctions de professeurs territoriaux d'enseignement artistique ; 4°) d'assortir l'injonction, en application de l'article L.911-3 du CJA, d'une astreinte de 300 € à compter de la décision à intervenir ; 5°) de condamner la commune de Saint-Malo à lui verser la somme de 3000€ au titre des dispositions de l'article L.761-1 du CJA.

04) N° 2300148 RAPPORTEURE : Mme GELARD

Demandeur	PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE	
Défendeur	M. L Mohamed Naji	Me GUILBAUD

Requête du préfet de Maine-et-Loire contre le jugement n° 2216374 du 19/12/2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé ses arrêtés du 12/12/2022 portant transfert vers les autorités espagnoles et assignation à résidence de M. Mohamed Naji L .

05) N° 2300414 RAPPORTEURE : Mme GELARD

Demandeur	M. S Salman	Me NERAUDAU
Défendeur	PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE	

M. Salman S demande à la cour : 1°) d'annuler le jugement n° 2215770 du 14/12/2022 rendu par le tribunal administratif de Nantes ; 2°) d'annuler l'arrêté du 09/11/2022 pris par le Préfet de Maine-et-Loire portant transfert vers les autorités autrichiennes ; 3°) d'enjoindre au Préfet de Maine-et-Loire, à titre principal, de lui remettre une attestation de demande d'asile en procédure normale et, à titre subsidiaire, de réexaminer sa situation dans les meilleurs délais ; 4°) de mettre à la charge de l'Etat, la somme de 2000 euros à verser à son conseil sur le fondement des dispositions des articles L-761-1 du CJA et 37 de la loi du 10/07/1991.

06) N° 2300431 RAPPORTEURE : Mme GELARD

Demandeur	M. B Aboubacar	Me PERROT
Défendeur	PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE	

M. B Aboubacar demande à la cour : 1°) d'annuler le jugement n° 2216055 du 23/12/2022 rendu par le tribunal administratif de Nantes ; 2°) d'annuler l'arrêté du 08/11/2022 pris par le préfet de Maine-et-Loire portant transfert aux autorités slovènes ; 3°) d'enjoindre au préfet de Maine-et-Loire, à titre principal, de lui remettre une attestation de demande d'asile en procédure normale dans le délai de 7 jours à compter de la date du jugement à intervenir et, à titre subsidiaire, de réexaminer sa situation dans les meilleurs délais ; 4°) de mettre à la charge de l'Etat la somme de 1200 euros à verser à son conseil sur le fondement des dispositions des articles L.761-1 du CJA et 37 de la loi du 10/07/1991.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme MALINGUE

07) N° 2300175 RAPPORTEURE : Mme GELARD

Demandeur M. T Yves-Bertrand Me GUILBAUD
Défendeur PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

M. T Yves Bertrand demande à la cour : 1°) d'annuler le jugement n° 2215163 du 07/12/2022 rendu par le tribunal administratif de Nantes ; 2°) d'annuler l'arrêté du 07/11/2022 pris par le préfet de Maine-et-Loire portant transfert vers les autorités italiennes ; 3°) d'enjoindre au préfet de Maine-et-Loire, à titre principal, de prendre en charge sa demande d'asile et lui remettre une attestation de demande d'asile en procédure normale et à titre subsidiaire, de réexaminer sa situation dans un délai de sept jours à compter du jugement à intervenir; 4°) de mettre à la charge de l'Etat la somme de 1700 euros à verser à son conseil sur le fondement des dispositions des articles L.761-1 du CJA et 37 de la loi du 10/07/1991, à charge pour lui de renoncer à la part contributive de l'Etat au titre de l'aide juridique.

08) N° 2300181 RAPPORTEURE : Mme GELARD

Demandeur Mme K Adama Me NERAUDAU
Défendeur PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Mme K Adama demande à la cour : 1°) d'annuler le jugement n° 2214296 du 01/12/2022 rendu par le tribunal administratif de Nantes ; 2°) d'annuler l'arrêté du 12/10/2022 pris par le Préfet de Maine-et-Loire portant transfert vers les autorités espagnoles ; 3°) d'enjoindre au Préfet de Maine-et-Loire, à titre principal, de lui remettre une attestation de demande d'asile en procédure normale et, à titre subsidiaire, de réexaminer sa situation dans les meilleurs délais ; 4°) de mettre à la charge de l'Etat, la somme de 2000 euros à verser à son conseil sur le fondement des dispositions des articles L-761-1 du CJA et 37 de la loi du 10/07/1991.

09) N° 2300429 RAPPORTEURE : Mme GELARD

Demandeur Mme S Bintou Me PERROT
Défendeur PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Mme S Bintou demande à la cour : 1°) d'annuler le jugement n° 2215309 du 07/12/2022 rendu par le tribunal administratif de Nantes ; 2°) d'annuler l'arrêté du 20/10/2022 pris par le préfet de Maine-et-Loire portant transfert aux autorités italiennes ; 3°) d'enjoindre au préfet de Maine-et-Loire, à titre principal, de lui remettre une attestation de demande d'asile en procédure normale dans le délai de 7 jours à compter de la date du jugement à intervenir et, à titre subsidiaire, de réexaminer sa situation dans les meilleurs délais ; 4°) de mettre à la charge de l'Etat la somme de 1200 euros à verser à son conseil sur le fondement des dispositions des articles L.761-1 du CJA et 37 de la loi du 10/07/1991.

Rôle de la séance publique du 02/06/2023 à 10h00

Président : Monsieur GASPON
Assesseurs : Monsieur COIFFET et Madame GELARD
Greffière : Madame PETTON

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme MALINGUE

01) N° 2203971 RAPPORTEUR : M. GASPON

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER
Défendeur M. R Jean-Pierre ATLANTIC JURIS

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 1900540 du 13/12/2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé la décision implicite de rejet du recours administratif obligatoire (RAPO) formé par M. Jean-Pierre R contre l'avis portant régularisation des charges d'occupation de son logement au titre de l'année 2013.

02) N° 2203972 RAPPORTEUR : M. GASPON

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER
Défendeur M. R Philippe ATLANTIC JURIS

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 1900309 du 8/11/2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé la décision implicite de rejet du recours administratif obligatoire (RAPO) formé par M. Philippe R contre l'avis portant régularisation des charges d'occupation de son logement au titre de l'année 2013.

03) N° 2203973 RAPPORTEUR : M. GASPON

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER
Défendeur M. R Cyrille ATLANTIC JURIS

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 1900537 du 29/11/2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé la décision implicite de rejet du recours administratif obligatoire (RAPO) formé par M. Cyrille R contre l'avis portant régularisation des charges d'occupation de son logement au titre de l'année 2013.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme MALINGUE

04) N° 2203975 RAPPORTEUR : M. GASPON

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Défendeur M. R Christophe

ATLANTIC JURIS

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 1900146 du 25/10/2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé la décision implicite de rejet du recours administratif obligatoire (RAPO) formé par M. Christophe R contre l'avis portant régularisation des charges d'occupation de son logement au titre de l'année 2013.

05) N° 2203976 RAPPORTEUR : M. GASPON

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Défendeur M. R Jean-Pierre

ATLANTIC JURIS

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 1900346 du 8/11/2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé la décision implicite de rejet du recours administratif obligatoire (RAPO) formé par M. Jean-Pierre R contre l'avis portant régularisation des charges d'occupation de son logement au titre de l'année 2013.

06) N° 2203977 RAPPORTEUR : M. GASPON

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Défendeur M. P Patrick

ATLANTIC JURIS

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 1900272 du 25/10/2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé la décision implicite de rejet du recours administratif obligatoire (RAPO) formé par M. Patrick P contre l'avis portant régularisation des charges d'occupation de son logement au titre de l'année 2013.

07) N° 2203978 RAPPORTEUR : M. GASPON

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Défendeur M. G Richard

ATLANTIC JURIS

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 1900541 du 13/12/2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé la décision implicite de rejet du recours administratif obligatoire (RAPO) formé par M. Richard G contre l'avis portant régularisation des charges d'occupation de son logement au titre de l'année 2013.

08) N° 2203979 RAPPORTEUR : M. GASPON

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Défendeur M. G Philippe

ATLANTIC JURIS

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 1900606 du 13/12/2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé la décision implicite de rejet du recours administratif obligatoire (RAPO) formé par M. Philippe G contre l'avis portant régularisation des charges d'occupation de son logement au titre de l'année 2013.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme MALINGUE

09) N° 2203980

RAPPORTEUR : M. GASPON

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Défendeur M. G Thierry

ATLANTIC JURIS

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 1900157 du 25/10/2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé la décision implicite de rejet du recours administratif obligatoire (RAPO) formé par M. Thierry G contre l'avis portant régularisation des charges d'occupation de son logement au titre de l'année 2013.

10) N° 2203981

RAPPORTEUR : M. GASPON

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Défendeur Mme G Anne-Claude

ATLANTIC JURIS

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 1900586 du 13/12/2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé la décision implicite de rejet du recours administratif obligatoire (RAPO) formé par Mme Anne-Claude G contre l'avis portant régularisation des charges d'occupation de son logement au titre de l'année 2013.

11) N° 2203982

RAPPORTEUR : M. GASPON

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Défendeur Mme E Céline

ATLANTIC JURIS

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 1900202 du 25/10/2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé la décision implicite de rejet du recours administratif obligatoire (RAPO) formé par Mme Céline E contre l'avis portant régularisation des charges d'occupation de son logement au titre de l'année 2013.

12) N° 2203983

RAPPORTEUR : M. GASPON

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Défendeur M. P Gérard

ATLANTIC JURIS

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 1900125 du 25/10/2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé la décision implicite de rejet du recours administratif obligatoire (RAPO) formé par M. Gérard P contre l'avis portant régularisation des charges d'occupation de son logement au titre de l'année 2013.

13) N° 2203984

RAPPORTEUR : M. GASPON

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Défendeur M. P Stéphane

ATLANTIC JURIS

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 1900539 du 13/12/2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé la décision implicite de rejet du recours administratif obligatoire (RAPO) formé par M. Stéphane P contre l'avis portant régularisation des charges d'occupation de son logement au titre de l'année 2013.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme MALINGUE

14) N° 2203985

RAPPORTEUR : M. GASPON

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Défendeur M. M Pascal

ATLANTIC JURIS

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 1900805 du 13/12/2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé la décision implicite de rejet du recours administratif obligatoire (RAPO) formé par M. Pascal M contre l'avis portant régularisation des charges d'occupation de son logement au titre de l'année 2013.

15) N° 2203986

RAPPORTEUR : M. GASPON

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Défendeur M. M Patrice

ATLANTIC JURIS

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 1900349 du 29/11/2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé la décision implicite de rejet du recours administratif obligatoire (RAPO) formé par M. Patrice M contre l'avis portant régularisation des charges d'occupation de son logement au titre de l'année 2013.